

SAS

Réconcilier le jeune avec l'école

Photo: François TEFNIN



Qu'un élève soit souvent absent, qu'il soit démotivé, indiscipliné, en révolte par rapport à l'école ou même exclu définitivement d'un établissement scolaire, il peut trouver sa place dans ce que l'on appelle une **Structure d'Accrochage Scolaire (SAS). Le jeune pourra y apprendre à se redécouvrir et à changer ses représentations de l'école et de l'autorité...**

"Les jeunes que nous accueillons à l'asbl Rebonds¹ sont tous en souffrance, explique **Dominique CHANDELLE**, responsable de cette SAS située à Liège. Nous les aidons à mettre des mots sur ce qu'ils vivent et à prendre conscience de leurs comportements. Le but du jeu est d'aider le jeune en difficulté à prendre du recul et à changer ses représentations de l'école et du pouvoir". Comme l'explique **Michel VERBIEST**, coordinateur des 4 SAS² de la province de

Liège, "L'asbl Rebonds est l'une de ces structures appelées SAS et ayant vu le jour suite au décret du 30 juin 1998 sur la mise en œuvre des discriminations positives. Celui-ci prévoit notamment la création d'au moins 8 projets pilotes destinés à prendre en charge les mineurs exclus ou en voie d'exclusion de tous les réseaux d'enseignement. Pour le moment, 10 asbl de ce type ont été agréées par la Commission des discriminations positives; l'agrément est obligatoire, car le jeune qui passe

par là est considéré comme respectant l'obligation scolaire. Généralement, et jusqu'à présent, ces centres reçoivent chaque année, en guise de subsides, environ 50.000 € de l'Aide à la Jeunesse ainsi que 50.000 € de l'Enseignement obligatoire".

REMÉDIATION DU COMPORTEMENT

Le décret prévoit que ces structures accueillent trois types d'élèves: les "articles 30", qui sont exclus définitivement des établissements scolaires; les "articles 31", qui connaissent une période de crise et sont alors détachés de l'école pendant un moment, et les "articles 31 bis", les décrocheurs lourds, qui ne vont plus à l'école depuis longtemps. Selon M. VERBIEST, "Il s'agit ici non pas d'écoles de rattrapage scolaire, mais de «remédiation du comportement». De manière générale, les centres accueillent 8 à 10 jeunes, qui y restent entre 1 et 6 mois. On s'y consacre à trois grandes zones d'activités: le scolaire, le social et le familial". Mais l'importance accordée à ces

différentes activités varie d'un centre à l'autre, car chacun est autonome quant à leur organisation.

S'AFFIRMER AUTREMENT

"À l'asbl Rebonds, précise D. CHANDELLE, nous accueillons en général 9 jeunes en même temps, qui peuvent venir de n'importe quel réseau. Les élèves sont au centre 4 jours par semaine et le mercredi, certains (les «articles 31») peuvent retourner à l'école. Pour nous, il est en effet important qu'ils continuent à avoir un minimum de contact avec la matière scolaire. Le mercredi est par ailleurs consacré à une réunion d'équipe, pour faire le point sur les élèves. L'encadrement est pluridisciplinaire: assistant social, sociologue, psychologue, enseignant. Le temps est partagé entre activités scolaires et activités d'expression. Les jeunes doivent apprendre à affirmer qui ils sont, notamment par le théâtre, des jeux de rôle... Pour ce qui est de la scolarité, les élèves sont suivis individuellement, car ils ont des âges et niveaux différents, mais on aborde aussi en groupe des thèmes plus généraux ou d'actualité. On leur demande également de préparer une élocution, et en expression, ils doivent réaliser un projet, construire quelque chose eux-mêmes. Chaque année, nous organisons deux ou trois camps de quelques jours, dont l'objectif est d'apprendre aux jeunes à dépasser leur peur de l'inconnu. Toutes les trois semaines, nous rencontrons les familles pour faire le point. En fait, nous essayons, dans la mesure du possible, de rassembler les compétences de chacun (centres PMS, AMO - aide en milieu ouvert), afin de mobiliser toutes les forces autour de ces jeunes en difficulté".

EXPRESSION ET CRÉATION

L'asbl Carrefour, de Namur, est également une émanation de l'enseignement catholique. Joëlle COENRAETS en est la responsable: "Nous nous occupons de 8 à 10 jeunes en même temps. Habituellement, ce sont les directions d'écoles ou, en cas d'exclusion définitive, la commission de réinscription qui proposent au jeune d'entrer chez nous. S'ensuit alors tout un cheminement... Au départ, on examine la

demande, on rencontre la direction de l'école ainsi que l'ensemble du conseil de classe, les PMS et les éducateurs; on analyse la représentation qu'ils ont de l'élève concerné, les comportements incriminés, les objectifs à mettre en place et les ressources de l'élève à développer pour redynamiser son projet scolaire... Ensuite, lors d'un premier entretien avec les parents et l'élève à Carrefour, on examine leurs motivations. De son côté, le conseil de classe désigne un référent scolaire qui viendra à Carrefour se rendre compte des efforts fournis par le jeune. Nous travaillons sous forme d'ateliers basés sur l'expression et la création: sculpture, arts plastiques, écriture, improvisation théâtrale, connaissance de soi, corps et mouvements (escalade, self-défense, sauvetage)..."

RETOUR À L'ÉCOLE

Mais un jour ou l'autre, ces jeunes doivent reprendre le chemin de l'école... Selon M. VERBIEST, 80% d'entre eux retournent effectivement en classe. "Mais il est difficile de dire que tout ira mieux pour tous. Je dirais que, de manière durable, cela se passe bien pour 60% des élèves. Quand ils quittent le centre, nous n'avons effectivement plus les moyens de les suivre. L'école les reprend totalement en charge, et ils ne sont pas censés revenir chez nous après trois semaines!". Pour D. CHANDELLE, le retour à l'école dépend surtout du profil du jeune. Mais, "À l'unanimité, les jeunes et leur famille sont contents de leur

séjour au centre. Par contre, à l'école, on émet davantage de réserves. Les enseignants s'attardent surtout sur les progrès effectués en termes de résultats scolaires, alors que l'important me semble se situer du côté du travail sur soi effectué par l'élève". J. COENRAETS estime, quant à elle, que l'aspect scolaire est tout de même très important: "Resocialisation et rescolarisation sont liées. Nous gardons toujours un contact étroit avec l'école et le conseil de classe. Lors de son retour à l'école, nous accompagnons d'ailleurs le jeune dans sa classe pour qu'il puisse présenter son travail et montrer aux autres ce qui a changé chez lui".

STATUT PRÉCAIRE

L'utilité de ces SAS n'est donc plus à démontrer, mais jusqu'il y a peu, leur avenir était assez incertain. D. CHANDELLE rappelait d'ailleurs le statut précaire du personnel d'encadrement, qui bénéficie cependant d'une grande liberté dans le travail... Un avant-projet de décret, dont l'objectif est de pérenniser les SAS, est à l'ordre du jour du gouvernement de la Communauté française (voir encadré). Une lueur d'espoir donc, pour poursuivre et améliorer le travail des Structures d'Accrochage Scolaire... ■

BRIGITTE GERARD

1. Structure émanant du réseau libre d'enseignement.
2. Il s'agit des asbl *Rebonds*, *Aux Sources*, *Compas Format* et *Forum*, toutes quatre nommées "Espace Tremplin" et subsidiées en partie par la province de Liège.

quel avenir pour les SAS?

Marc VERKOYEN, collaborateur de la FeSEC en charge des discriminations positives, pointe les éléments importants repris dans l'avant-projet de décret "renforçant le dispositif des services d'accrochage scolaire", passé en 1^{re} lecture au gouvernement de la Communauté française:

"12 SAS au moins pourront dorénavant être subventionnés et ils seront agréés pour une durée de 5 ans, à renouveler. Ces structures pourront accueillir 400 jeunes par an, ce qui n'est déjà pas suffisant quand on sait que l'année dernière, 6.000 jeunes ont été signalés aux services d'aide à la jeunesse comme étant en décrochage scolaire! Il y a disproportion entre le dispositif prévu et la masse d'élèves concernés. Par ailleurs, on ne trouve rien dans le texte en ce qui concerne le statut des membres du personnel, qui seront donc toujours dans l'inconfort. En ce qui concerne les subventions, elles seront proportionnelles au nombre d'élèves pris en charge dans chaque centre... mais sans qu'aucun chiffre de départ ne soit avancé! Nous sommes donc encore face à toute une série de points d'interrogation, mais ce décret aura au moins le mérite d'exister..."